

BANDE DESSINÉE

## PRÉCARITÉ DES AUTEURS DE BD : UN RAPPORT POUR PRENDRE LE MAL À

### LA RACINE

Par [Marius Chapuis](#)

— 23 janvier 2020 à 17:01

Régime social, négociations avec les éditeurs... le rapport Racine, rendu public jeudi, pourrait être historique pour les auteurs-artistes. A une semaine du festival d'Angoulême, le monde la BD le sonde avec espoir et méfiance.

C'est toujours une histoire de ligne de flottaison. Combien de temps peut-on maintenir quelqu'un sous l'eau avant qu'il ne tente de redresser la tête pour éviter la noyade? Des coups de pied, des secousses, des cris, il y en a eu plein. Faudrait-il rester sourd à la détresse des -auteurs de BD sous prétexte qu'elle n'est pas nouvelle? [Il y a deux ans, Sattouf, Trondheim, Cestac, Tardi, Guarnido et 300 autres auteurs signaient dans ces pages une tribune en forme d'appel à la révolte](#) face à cet «étrange jeu d'équilibriste [...], où les créations n'ont sans doute jamais été aussi vivantes, variées, enthousiasmantes, et les auteurs aussi pauvres – dans leur grande majorité». Pour qu'enfin soit repensée leur place dans la chaîne du livre. Qu'on arrête de leur sortir qu'ils font le plus beau métier du monde, combien c'est merveilleux qu'un marché si diversifié soit si prospère et en expansion, tandis qu'eux s'enfoncent dans la précarité. Deux ans ont passé, et rien ne semble s'arranger. Situation d'autant plus ubuesque que le gouvernement a fait de 2020 l'année de la BD. Le ministre de la Culture, Franck Riester, introduisant l'événement en décembre par une célébration de cette «bande dessinée [qui a] conquis le cœur des

*Français grâce au talent de ses créatrices et de ses créateurs, grâce à la passion de toute une filière». Envoyez les violons.*

En revanche, pour le coup de main aux auteurs, il fallait patienter un peu. Juste un peu plus. Jusqu'au festival d'Angoulême, ou après, pour qu'enfin soient révélées les conclusions du rapport commandé à Bruno Racine, ex-président de la BNF, chargé d'une mission *«ambitieuse et réaliste, concertée et ouverte, multidisciplinaire et prospective, au service de tous les créateurs»*, selon les mots du ministre. Remis il y a plusieurs semaines, le document dormait depuis dans un tiroir. Un silence radio vécu comme de l'indifférence ou du mépris par des auteurs alors qu'Angoulême constitue une rare caisse de résonance pour leur cause. Profitant de sa popularité, Marion Montaigne s'est même fendue d'une lettre au ministre : *«Nous avons hâte de vous voir à Angoulême, monsieur Riester, mais si vous avez oublié le rapport, s'il vous plaît épargnez le budget de l'Etat et restez chez vous.»* Parole unanimement relayée par les auteurs, qui s'agitaient en coulisse pour transformer le festival de la BD en gigantesque tribune.

«Contrats léonins»

Jusqu'à ce que mercredi, [le ministre annonce à Libération la divulgation quasi immédiate du rapport Racine](#): 140 pages, 23 recommandations et une demande d'exemplarité de la part de l'Etat *«qui ne peut assister sans réagir à la paupérisation des artistes-auteurs»* et doit *«s'affirmer dans son triple rôle de ré-gu---l-a---te-u--r-- et garant des équilibres, de promoteur de l'excellence, de la diversité et de la prise de risque, tout en se montrant lui-même un acteur exemplaire»*. Un ensemble de mesures concrètes, mais pas forcément chiffrées, reprenant largement les revendications de la Ligue des auteurs professionnels : assurer une meilleure rémunération des auteurs, davantage de transparence avec l'éditeur, rétribuer la participation dans les salons et les festivals, redéployer les aides accordées par

l'Etat pour qu'ils en bénéficient davantage... *«C'est un rapport potentiellement historique, explique à Libération Benoît Peeters, scénariste et représentant de la ligue. Il peut être aussi important pour les auteurs que le fut la loi Lang [sur le prix unique du livre, ndlr] pour les éditeurs et les libraires. Cela suppose que ce document se transforme en projet politique et qu'il ne soit pas détricoté par les lobbys. Une de ses forces est d'aborder le problème des créateurs dans sa totalité, de synthétiser des maux partagés dans l'audiovisuel comme dans la BD, pour plaider une meilleure représentation, une meilleure place dans les négociations collectives, et établir des règles collectives.»* Benoît Peeters estime par ailleurs que *«dans le cas de la BD, cela peut permettre de fixer un cadre de négociation, des tarifs collectifs, et ne plus laisser l'auteur seul face aux éditeurs, isolé devant des contrats léonins, pris dans des jeux de chantage affectifs et symboliques. Il faudrait que les éditeurs comprennent que ces mesures peuvent leur être bénéfiques, que la force d'une chaîne tient à son maillon le plus faible. Ce document offre un cadre solide pour passer du bras de fer au partenariat. Si ce n'est pas compris, la colère sera immense. Et tout ce système industriel s'effondrera de lui-même d'ici dix ans.»*

Très attendu, sans doute trop, le rapport ne constitue qu'une étape. Moins enjoué, plusieurs auteurs réunis en collectif spontané disent rester méfiants et mobilisés en vue d'Angoulême. Un autre observateur privilégié du monde de la bande dessinée pointe que le rapport, s'il est positif, ne chiffre pas grand-chose et ne repose que sur une volonté politique qu'on sait très mouvante. L'histoire récente est pavée de rapports enterrés, de recommandations oubliées, attisant à chaque fois une colère qui, à force, pousse les auteurs à sortir de leur isolement et à se fédérer.

Au sortir de la gueulante de 2018, l'alors ministre Françoise Nyssen avait confié au directeur général de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Pierre Lungheretti, une mission de réflexion sur la politique nationale en faveur du secteur de

la BD. La synthèse, livrée moins d'un an plus tard au nouveau ministre, porte 54 recommandations. Entre le travail à effectuer en matière de reconnaissance institutionnelle et symbolique (une année de la BD, par exemple) et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale, la question sociale est déjà prise au sérieux. Il s'agit d'«*améliorer la situation des auteurs dans un esprit de responsabilité collective*», ce qui implique par exemple une meilleure prise en compte de leurs contraintes, notamment en ce qui concerne les modalités de leur régime social. Rire nerveux. Le sujet est très pertinent, la suite ubuesque. Car l'auteur de BD, n'est ni indépendant ni salarié et encore moins intermittent du spectacle – tout comme les autres artistes-auteurs. Et régulièrement, le côté kafkaïen de la machine administrative le frappe de plein fouet.

#### Chaos et Limousin

Exemple, à Noël. Dépendante des droits d'auteur, la profession, affiliée au régime général de la Sécu, jouit depuis 1975 d'un régime spécifique cogéré par l'Agessa et la Maison des auteurs (MDA). Jusqu'à ce que l'Urssaf Limousin ne remplace les deux institutions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour collecter les cotisations sociales. Un transfert de charge qui vire au chaos en décembre lorsque l'Urssaf expédie des échéanciers de paiement basés sur... rien. Enfin, plus précisément sur le smic, la communication entre les institutions ne se faisant pas. Du coup, 1 000 euros pour tout le monde. Dommage pour ceux qui ont gagné moins que ça durant l'année. Evidemment ça ne serait pas drôle si l'espace personnel du site de l'Urssaf n'était pas buggé jusqu'à l'os – quand on peut y accéder, seuls 10 % des auteurs ayant reçu un code. Les malheureux se connectant sur l'espace perso de l'Agessa découvrent que celle-ci leur demande aussi de l'argent. Panique, bazar sans nom, certes assez vite prise en compte par le ministère. L'affaire peut sembler anecdotique, elle dit

quelque chose du manque de prise en compte des spécificités du régime des auteurs. Un mal pourtant pointé comme endémique par le rapport Lungheretti.

En 2007, la création du groupement BD au sein du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac BD) visait déjà à faire valoir ce besoin d'exception culturelle. En 2014, sous François Hollande, la hausse brutale de la cotisation pour la retraite complémentaire précipite la création des Etats généraux de la bande dessinée qui dresse un panorama précis, quantitatif et qualitatif, des maux de la profession à partir de 1500 témoignages. Se dessinent alors les contours d'un «*artisanat furieux*» qui, en plus de dévorer la vie familiale, ne laisse pas la place pour un second métier susceptible d'assurer des revenus plus stables. Pas anodin quand 53% des auteurs gagnent moins que le smic et que 36% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté (67% et 50% pour les femmes). Plus que des droits d'auteur, les auteurs vivent en réalité des avances sur droits, dont le montant est rogné d'année en année. Aux Etats généraux, une «*grande auteure confirmée*» explique ainsi, sous le couvert de l'anonymat : «*Je n'ai pratiquement jamais eu de droits d'auteur à proprement parler, dans la mesure où ce n'est arrivé que sur un ou deux titres que les ventes remboursent l'avance.*» Une pression qui oblige à travailler vite, indique une autre : «*En gros, tu fais un album pour 6 000 euros, donc il ne faut pas que tu y passes un an.*» Pour vivre, il faut enchaîner les projets, rebondir avant même d'avoir terminé un livre. Logique qui supprime le temps de réflexion et de recherche, abime les projets, et condamne à terme le dessin réaliste, trop chronophage. Pris en étau entre un marché en surproduction (1137 nouveautés en 2000, 5300 en 2018, selon le Syndicat national de l'édition) et la chute des ventes moyennes de chaque titre, les auteurs voient leur pouvoir de négociation s'effondrer et les contrats se complexifier à mesure qu'ils baissent. Pas de chômage, pas de vacances ou de reconnaissance des accidents du travail. On ose à peine évoquer la question des retraites.

Rafale de déclarations

Réponse de long terme à ces problèmes, le rapport Racine s'est fait savonner la planche avant même sa parution. Il y a quelques semaines, Vincent Montagne, patron du Syndicat national de l'édition et président du groupe Media participations (Dargaud, le Lombard, Dupuis...) reconnaissait que *«la tentation est grande de se tourner vers l'Etat pour légiférer. Mais la normalisation excessive peut conduire à l'appauvrissement de la création»*. Après avoir taclé de façon claire la demande d'un taux de rémunération minimal de 10 % des auteurs (reprise à demi-mot par le rapport), il concluait son message par une adresse au ministre : *«Ne légiférez qu'en tremblant.»* Ambiance. Surtout quand on sait que son groupe d'édition n'est pas le plus féroce à l'égard des auteurs. Un coup de pression d'autant plus mal passé qu'il s'inscrit dans un climat crispé par une rafale de déclarations brutales venues des grandes maisons. [Comme lorsque Jacques Glénat expliquait en juillet que payer les dédicaces, revendication de longue date des auteurs, lui semblait](#) *«presque -contre-nature, car l'auteur est déjà content de partager son travail avec les gens»*. Magie du travail-passion, c'est tout aussi normal, selon lui, *«que tout le monde n'arrive pas à en vivre [...] C'est embêtant, mais malheureusement, c'est le succès qui fait la différence»*. Comme si l'éditeur n'avait aucune responsabilité dans la vente d'ouvrages qu'il a préalablement sélectionnés et noyés dans un torrent d'autres livres destinés à occuper les linéaires des librairies et supermarchés. Las des déclarations d'intention, les auteurs attendent des actes. Que l'Etat mette les éditeurs autour d'une table de négociation. Contacté, le SNE n'a pas souhaité répondre avant d'avoir examiné attentivement le rapport. Loin de couper l'herbe sous le pied de la contestation à Angoulême, le document pourrait exalter les discussions et dissoudre un front jusqu'alors uni dans l'attente. Ce rapport est une première pierre. Attention à ce qu'il ne se transforme pas en pavé.

Des professions unies par le pire

Intitulé «l'Auteur et l'acte de création», le rapport Racine ne se cantonne pas à la BD mais dresse un panorama élargi de la situation des artistes-auteurs : écrivains, scénaristes et metteurs en scène, photographes, compositeurs, plasticiens, traducteurs... jusqu'aux Youtubeurs. Tout en reconnaissant un risque d'émiettement de la réflexion, le rapport vise à établir un statut propre à ces professions qu'il reconnaît être unies par le pire. La stagnation ou la régression des revenus, le manque de lisibilité des règles censées les aider, l'éparpillement de l'action de l'Etat et la faiblesse collective de professions en position de faiblesse face à leurs commanditaires, éditeurs et autres «employeurs».

[Marius Chapuis](#)